

 <b>ACADÉMIE DE LIMOGES</b> <i>Liberté Égalité Fraternité</i>	<b>Rapport de Jury</b> <b>CAPPEI par VAEP</b> <b>Session 2023</b>	
	Date : 03 Avril 2023	Rédactrice : Karen LENOIR Conseillère technique Ecole Inclusive

### Références :

Décret n°2017-169 du 10-02-2017 modifié ; arrêté du 10-02-2017 modifié ; arrêté du 10-02-2017 modifié ; circulaire MENE2101543C du 12-02-2021

### Déroulé :

Un dossier de recevabilité (livret 1) était à constituer.

En cas de recevabilité du livret 1, un second dossier de validation (livret 2) était à constituer. Chaque candidat devait ensuite présenter son dossier de validation et valoriser son parcours devant un jury (avant les vacances de printemps). Le candidat devait présenter et analyser au maximum trois activités significatives mises en œuvre dans les domaines de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves en situation de handicap. Les activités devaient être détaillées en suivant un plan logique et cohérent. Les entretiens ont duré une heure : 15 minutes de présentation et 45 minutes d'échanges.

**Date du jury plénier :** lundi 03 avril 2023

#### 1<sup>ère</sup> étape : dossier de recevabilité (livret 1)

15 personnes ont déposé un dossier de recevabilité.

12 dossiers ont été déclarés recevables et 3 ont été jugés non recevables.

Pour ces 3 dossiers, les candidats n'avaient pas le nombre nécessaire d'années dans les domaines de l'enseignement adapté ou de la scolarisation des élèves en situation de handicap.

#### 2<sup>ème</sup> étape : dossier de validation (livret 2)

#### Profil des candidats

	Corrèze		Creuse		Haute Vienne		Total	
	5		1		1		7	
	1 <sup>er</sup> degré	2 <sup>nd</sup> degré						
<b>inscrits</b>	4	1	1	0	1	0	8	1
<b>reçus</b>	4		0		0		4	
<b>Non reçus</b>	1		1		1		3	

## Conseils aux futurs candidats

Les candidats ont bien respecté le temps de présentation de 15 minutes. Ce temps n'a pas été dépassé sans pour autant être trop bref.

Les écrits présentés ont fait preuve de qualités rédactionnelles et ont respecté les attendus.

Concernant autant la rédaction du livret 2 que la présentation orale, les candidats sont invités à ne pas rester dans du descriptif. Ils doivent pouvoir proposer une analyse en dépassant le cadre d'une simple narration de pratiques professionnelles. Il s'agit pour eux de prendre du recul et d'être capable d'articuler gestes professionnels et références théoriques. En effet, les candidats doivent pouvoir étayer leur pratique de lectures et doivent pouvoir se référer aux textes institutionnels relatifs à l'Ecole inclusive et à ses partenaires. Ils doivent aussi être capable d'identifier les besoins des élèves et d'y répondre en argumentant ce qu'ils proposent.

Le jury attire l'attention sur le fait que la présentation orale ne doit pas être une redite à l'identique du dossier. L'entretien oral doit se préparer à l'avance.

De manière générale, les candidats sont invités à prendre connaissance des différents textes relatifs à l'Ecole inclusive et plus particulièrement à ceux relatifs à la scolarisation des élèves en situation de handicap. La maîtrise des concepts d'Ecole inclusive, d'intégration et de ségrégation est attendue. Le référentiel de compétences d'un enseignant spécialisé doit être connu. Des recherches approfondies sur les notions théoriques et les actualités de la recherche sont nécessaires.

Les candidats sont également invités à élargir leurs connaissances quant aux différentes modalités de scolarisation des élèves dans le domaine de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves en situation de handicap. Il ne s'agit pas pour eux de ne connaître que leur cadre d'exercice. Être en capacité de pouvoir transférer leurs compétences dans un autre cadre d'exercice témoignera de leur maîtrise des attendus professionnels d'un enseignant spécialisé.

L'aptitude à endosser le rôle de personne ressource est une compétence appréciée par le jury.